



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Catherine CHEREAU, Jean-Claude HERMAIZE, Nicolas GUYOT, Cécile GILLARD, Philippe CALVEZ, Jocelyne MANCEL, Marylène GUILLEMOT, Aline MAUGEAIS, Sylvie BOUDIER, Sylvie DURAND, Nadège GUIBERT, Laura CLEMENT, Nicolas TESSIER, Joël GICQUEL, Richard RICOU.

Absents excusés : Florent Désiré NADALI (donne pouvoir à Jean-Claude HERMAIZE)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude HERMAIZE.

Date de la convocation : 28 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 20

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 MARS 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 7 mars 2024.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – Fiscalité locale 2024 – Vote des taux d'imposition

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, rappelle que chaque année, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal encaissé en 2023 atteignait la somme de 834 797 €. La loi de Finances pour 2024 prévoit la revalorisation des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs de 3,9 % basé sur l'inflation glissante sur 12 mois. En appliquant les taux 2023 aux bases d'imposition prévisionnelles 2024 (notifiées sur l'état 1259), le produit fiscal attendu pour 2024 s'élève à 868 615 € soit une augmentation de 33 818 €.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pour 2024, la commission des Finances propose de n'appliquer aucune variation sur les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De fixer les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

Taxe d'habitation . (sur les locaux non affectés à la résidence principale)	13,02 %
Taxe foncière sur bâti	35,56 %
Taxe foncière sur non bâti	31,16 %.

De charger Madame le Maire de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.

3 – Budget Primitif 2024 – Budget Principal « Commune » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal les principales caractéristiques du budget primitif 2024 et détaille les différents chapitres budgétaires.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Section de fonctionnement :** 2 379 705,00 €
- **Section d'investissement :** 2 295 474,00 €

Les principaux éléments du budget 2024 se décomposent comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 379 705 €.

1.2. : Les dépenses de fonctionnement : + 0,37 %

a) Chap. 011 : Charges à caractère général : 434 844 € (Variation BP 2023/2024 : - 12,67 %

- Augmentation des postes de fluides : électricité : + 25 000 (+ 27,4 %) nouveau marché SIEM 2024-2026 : + 30 %, combustibles : - 8 000, carburants : - 3 000. Le tableau de bord des évolutions des consommations par fluide et par bâtiment démontre la maîtrise des consommations et l'impact de l'effet prix.
- Alimentation : 72 000 €. Reprise en régie de la restauration : prévision du budget denrées alimentaires sur 10 mois de service : 38 000 repas * 1,80 € = 68 400 € (+ 47000) + goûters accueil périscolaire et opération 1 fruit à la récré pour les 2 écoles.
- Contrats de prestations de services : 28 800 € (- 111 600) – fin du marché de restauration Restauval.
- Entretien matériel roulant : 10 000€. (- 10 000). Projet d'achat de véhicules neufs en investissement : camion, tondeuse
- Réceptions : 6 000 €. Réceptions diverses : vœux, inauguration, accueil québécois...
- Catalogues et imprimés : 6 500 € (+ 1 700). Projets commission communication : flyers, affiches, bulletin 3 fois par an
- Autres services extérieurs : 10 500 € (+ 3 300). Collecte OM, sorties CM2, animations culturelles : concert Angissimo (1150 – 1000), spectacle Théâtre, journée JO écoles : 3150

b) Chap. 012 : Charges de personnel : 798 550 € (Variation BP 2023/2024 : + 66 275 €) + 9,05 %

- Rémunérations personnel titulaire : rémunération 17 agents (+ 3 agents nommés stagiaires), avancements échelon et grade 2023, revalorisation de 5 points d'indice en janvier 2024.
- Rémunérations du personnel non titulaire : temps méridien + périscolaire : 12 CDD + 1 CDD ATSEM, 1 CDD chef-cuisinier 12 mois, 1 CDD aide-cuisinier 12 mois, 1 CDD remplacement poste accueil 12 mois, 1 CDD saisonnier Musée, 1 CDD chargé de communication 12 mois.

c) Chap. 014 : Atténuation de produits : 45 631 € (Variation BP 2023/2024 : + 4 850 €)

- Attribution de compensation CCVHA prévisionnelle 2024 : 44 131 €

d) Chap. 65 : Autres charges de gestion courante : 273 626 € (Variation BP 2023/2024 : + 10 749 €) + 4,09 %

- Indemnité des élus : 69 000 €. Enveloppe globale qui suit le point d'indice FPT : Maire+ 6 adjoints +1 conseiller délégué. Obligation de présenter au Conseil Municipal le tableau des indemnités versées en 2023.
- Subvention école privée : 142 972 € (=)
- Participation service ADS au PETR : 10 500 € (=)
- Subvention au CCAS : 8 000 € subvention d'équilibre.
- Subventions aux associations : 11 000 €.
- Participations autres établissements : EPHAD, SIEML : 6 500 €

e) Chap. 66 : Charges financières : 77 866 € (Variation BP 2023/2024 : - 2,73 %

- Intérêts de la dette pour les deux emprunts contractés pour la gendarmerie et travaux Mairie pôle interco compensés par les recettes des loyers. Du fait que la commune n'emprunte pas, les charges financières diminuent chaque année.

f) Opérations d'ordre :

Amortissements fonds de concours SIEML, frais d'études, AC investissement : 107 552 € (+ 25 000 €)

2.1. : Les recettes réelles de fonctionnement : + 0,4 %

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales qui représentent 42 % des recettes de fonctionnement, les dotations d'état représentent 29 % et les 29 % restant proviennent des produits des services et des loyers.

a) Chap 013 : Atténuation de charges : 6 000 € (Variation BP 2023/2024 : - 4 600 €)

- Remboursements arrêts de travail + Remboursement compensation SFT

b) Chap 70 : Produits des services : 312 900 € (Variation BP 2023/2024 : =)

- Facturation services périscolaires : 201 000 € (=). Montant 2023 reconduit + majoration tarifs 2,5 %
- Remboursements des prestations de services et frais divers CCVHA : 80 000 €. Remboursement lié aux conventions opérationnelles passées avec la CCVHA pour la mise à disposition du personnel communal : bâtiments communautaires, voirie communautaire, sentiers de randonnée, assainissement, enfance-jeunesse +remb charges de fonctionnement

c) Chap 73 : Impôts et taxes : 996 813 € (Variation BP 2023/2024 : + 23 613 € : + 2,43 %) 1^{er} poste de recettes

- Produit des contributions directes : LF 2024 : revalorisation des valeurs locatives : + 3,9 % + maintien des taux inchangés depuis 2017 : soit un produit fiscal de + 33 818 €
- FPIC : montant constant : 22 000 €
- Droits de mutation liés aux transactions immobilières : cette recette est liée à l'évolution du marché immobilier, en progression constante au regard de l'activité immobilière sur la commune. Produit estimé : 120 000 €.

d) Chap 74 : Dotations et participations : 686 356 € (Variation BP 2023/2024 : =)

- Dotations d'état : enveloppe 2023 reconduite : 627 498 €.
- Allocations compensatrices : 15 008 € (=)
- Autres participations : 40 000 €. Prestation CAF accueil périscolaire et accueil du midi : + 14 000 lié à la prise en charge totale de la pause méridienne.

e) Chap 75 : Autres produits de gestion courante : 369 136 € (Variation BP 2023/2024 : - 3,07 %)

- Excédent définitif du budget lotissement le Pré de la Fontaine : 129 136 €
- Revenus des immeubles : 230 000 € (=). Locations salles communales : 4 300 €, loyer gendarmerie : 172 000 €, locations terres, loyer Maitai : 11 460 €, loyer CCVHA occupation locaux Mairie

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 295 474 €.

1.2. : Les dépenses d'investissement :

Elles comprennent :

- 001 – Déficit d'investissement reporté 2023 : 177 894,82 €
- Chap 16 : Remboursement du capital des emprunts : 58 982 €
- Chap 20 : frais d'études (mission CAUE, projet lotissement Impasse du Puits Moreau, DUP Le Petit Champ d'Angers) : 61 500 €
- Dépenses d'équipement :
 - Enfouissement et extension des réseaux : 81 000 €
 - AC CCVHA investissement eaux pluviales et TA : 22 080 €
 - Achat de terrains : 190 000 €
 - Aménagement de terrain et divers travaux d'agencements (cimetière, espaces verts, aires de jeux, travaux de voirie divers) : 300 500 €
 - Travaux de bâtiments : 797 217 €
 - Achat matériel – mobilier : 162 050 €
- Opérations : 416 250 €
 - Travaux de voirie : 316 250 €
 - Equipements sportifs : construction nouveaux vestiaires de football (solde) : 100 000 €
- Opérations d'ordre : 28 000 €

2.2. : Les recettes d'investissement :

Elles comprennent :

- C/021 : Autofinancement de la section de fonctionnement : 509 000 € augmenté de l'excédent définitif reporté du budget lotissement le Pré de la Fontaine : 129 136 €
- Chap. 024 : cessions diverses : 44 000 €
- Chap. 10 : Dotations et réserves : 833 591,48 €
 - FCTVA sur les dépenses d'équipement 2023 : 250 000 €
 - Excédent de fonctionnement 2023 affecté au BP 2024 : 531 165,40 €
 - Taxe d'aménagement estimée à 52 426,08 €
- Chap. 13 : Subventions d'investissement accordées pour les différents projets d'investissement : 476 872 €
- Remb CCHA tx assainissement : 175 323 €
- Chap. 040 : Amortissements : fonds de concours SIEMML, tx départ, AC investissement CCVHA, frais d'études antérieurs : 107 552 €

Aux termes de la présentation,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 25 Mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2024 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- **Section de fonctionnement : 2 379 705,00 €**
- **Section d'investissement : 2 295 474,00 €**

4 – Budget Primitif 2024 – Budget annexe « Lotissement le Pré de la Fontaine » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, présente le budget « Lotissement Le Pré de la Fontaine » pour 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **129 135,14 €** qui représente l'excédent définitif à reverser au budget général à la clôture du budget annexe.
- Section d'investissement : **0,00 €**.

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 25 Mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2024 du budget « Lotissement Le Pré de la Fontaine » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

129 135,14 € en section de fonctionnement
0,00 € en section d'investissement.

5 – Budget Primitif 2024 – Budget annexe « Lotissement de Brisâtre » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, présente le budget « Lotissement de Brisâtre » pour 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 1 065 118,92 €
- Section d'investissement : 23 617,92 €

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 25 Mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2024 du budget « Lotissement de Brisâtre » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- **Section de fonctionnement : 1 065 118,92 €**
- **Section d'investissement : 23 617,92 €**

6 – Budget Principal 2024 – Etat annuel des indemnités de fonction des élus versées en 2023

En application de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Bécon-les-Granits doit présenter un état de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au conseil municipal pour tout mandat et toutes fonctions exercées.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux.

Ainsi, l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

ETAT DES INDEMNITES VERSEES EN 2023

<i>Nom - Prénom</i>	<i>FONCTION</i>	<i>Taux par rapport à l'ind maxi</i>	<i>Montant brut annuel</i>	<i>Montant net annuel</i>
FOUCHEREAU Marie-Ange	Maire	85%	21 346,08 €	16 906,08 €
Jacques BONHOMMET	1er Adjoint	85%	8 190,96 €	7 085,20 €
Valérie AVENEL	2ème Adjoint	85%	8 190,96 €	7 085,20 €
Pierre-Pascal BIGOT	3ème Adjoint	85%	8 190,96 €	7 085,20 €
Catherine CHEREAU	4ème Adjoint	85%	8 190,96 €	7 085,20 €
Jean-Claude HERMAIZE	5ème Adjoint	85%	8 190,96 €	7 085,20 €
Nicolas GUYOT	6ème Adjoint	85%	3 856,01 €	3 335,44 €
Cécile GILLARD	Conseiller Délégué	85%	2 482,08 €	2 147,00 €
TOTAL			68 638,97 €	57 814,52 €

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales en 2023.

7 – Réaménagement de l'ancienne poste et extension pour salle de convivialité – Présentation du programme – Avis du conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 7 octobre 2021, le Conseil Municipal a confié une mission d'accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage au CAUE de Maine et Loire dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancienne poste en espace associatif et de coworking.

Il est rappelé que ce projet est inscrit dans le Plan pluriannuel des investissements programmés sur le mandat 2020-2026, et que ce bâtiment est répertorié au Plan Local d'Urbanisme comme édifice remarquable à préserver.

La démarche de travail est retracée. Afin de recenser les besoins des futurs utilisateurs de ce bâtiment, la commune a organisé une rencontre avec les responsables des associations béconnaises et ainsi faire l'inventaire du fonctionnement et des besoins de chaque association intéressée par le projet.

Plusieurs scénarios de faisabilité ont été proposés par le CAUE. Pour chaque espace, une fiche programme détaillant les besoins a été établie. La validation des éléments a permis de définir un scénario de synthèse des besoins identifiés pour les futurs usages de cet équipement : espaces de travail et de rangement pour les associations, espace de coworking pour la CCVHA, salle de convivialité. Cette étude de faisabilité a été présentée au Conseil Municipal lors de la séance du 26 Janvier 2023.

L'étude du CAUE a été présentée dans ce sens à la Commission « Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information » le 12 avril 2023. Les réponses aux questions pour la conception du programme ont été transmises au CAUE.

Comme prévu selon le calendrier prévisionnel, le CAUE a repris les études fin 2023 et a finalisé le document d'orientation du programme nécessaire pour le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre prévue en 2024.

Le document de programme a été restitué lors de la rencontre en Mairie le 5 mars 2024 et à la Commission « Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information » du 13 Mars 2024.

Monsieur Jacques BONHOMMET, Adjoint aux Bâtiments, présente les éléments du programme identifiés par utilisateur :

Sur la partie existante :

- Associations : espace convivial, réunion, espaces de travail, boîtes aux lettres, affichage extérieur, stockage...
- Mairie : 1 espace de travail modulable et 1 salle de convivialité, ...

Sur la partie extension :

- 1 salle de convivialité / lieu de réception, festivité (cérémonies de mariages, réunions d'associations, vins d'honneur réceptions Mairie...) et espace d'animations pour la bibliothèque
- Stockage

De plus, le remplacement du système de chauffage (actuellement au fioul) de l'ensemble mutualisé avec la Mairie sera étudié.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la configuration et l'orientation-programme du projet tel que présenté ci-dessus.

Le projet a vocation à répondre aux attentes des associations en terme d'espaces de travail et d'échanges et ainsi à la volonté de la commune de créer du lien entre les associations.

Madame le Maire rappelle les réponses à la question qui avait été posée « une nouvelle salle pour faire quoi ? » : pour plusieurs problématiques identifiées :

- une salle de réception proche de la Mairie pouvant servir pour des manifestations municipales diverses et salle de mariage,
- un espace complémentaire pour la bibliothèque pour organiser des animations,

Suite à l'exposé du projet et débat,

Le document-programme est soumis au vote du Conseil Municipal.

Le vote à bulletin secret est demandé.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 20

Nombre de bulletins : 20

Pour : 17

Contre : 2

Blanc : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour, 2 voix Contre, 1 Blanc :

Décide de valider le document programme pour réaménagement de l'ancienne poste et extension pour salle de convivialité tel que présenté ci-dessus.

8 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour travaux d'assainissement dans le cadre du programme de voirie urbaine – Modalités technique, administrative et financière

Madame le Maire expose la convention à intervenir avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou dans le cadre des travaux de voirie urbaine : Avenue des Marronniers, Square des Prunus, Avenue des Tilleuls...

La CCVHA exerce, depuis le 1er janvier 2018, en lieu et place de ses communes - membres, les compétences eaux usées et eaux pluviales, dans le cadre du transfert de la compétence dite assainissement. Ce transfert de compétence s'est accompagné du transfert de la maîtrise d'ouvrage afférente.

Toutefois, la gestion de cette compétence doit être exercée en étroite collaboration avec les communes compte tenu du fait que les ouvrages en relevant s'inscrivent souvent dans un cadre et un périmètre opérationnels intéressants une compétence laissée à la gestion communale. Telle est la situation faisant l'objet des présentes. En effet, sur le territoire de la commune de Bécon-les-Granits, la gestion de la voirie est restée de compétence communale. Il s'ensuit que les travaux de gestion de cette voirie peuvent appeler la mise en œuvre d'un programme de travaux concomitant en ce qui concerne les ouvrages relevant de la compétence de la CCVHA.

La commune de Bécon-les-Granits a engagé un programme de travaux de sécurisation de voirie urbaine et a confié le marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE, par délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2023. Le périmètre des prestations engagées au titre de ces contrats intègre le périmètre d'intervention de la maîtrise d'ouvrage publique de la CCVHA.

Afin de procéder à la régularisation de cette situation, il convient de passer une convention de mandat de maritime d'ouvrage publique entre les deux collectivités.

Conformément aux articles L 2422-5 à -11 du livre IV Code de la Commande Publique relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la convention a pour objet de confier à la commune la mission de réaliser, au nom et pour le compte de la CCVHA, sous son contrôle et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par la CCVHA, l'ensemble des travaux visés à l'article 2 de la présente convention tel que présenté ci-dessous :

- Réseaux d'eaux pluviales :

- *Travaux* :

- Décapage de terre végétale,
- Déblais en terrain de toutes natures pour noues et bassins,
- Dépose de canalisation, de regard existant, de gargouille,
- Condamnation de collecteur,
- Fourniture et pose de tuyaux,
- Reprise de gargouille,
- Construction de regard de visite,
- Fourniture et pose de boîte de branchement à passage direct,
- Construction de regard avaloir,
- Réalisation de tranchée drainante,
- Mise en forme des noues et talus de bassins,
- Construction de dispositif de régulation de débit,
- Construction de tête d'aqueduc avec grille.

Montant des travaux eaux pluviales : 134 258,10 € HT

- *Essais et récolement* :

- Contrôle des compactages,
- Essais d'étanchéité,
- Passage caméra,
- Dossier récolement.

Montant des contrôles et essais : 6 026,00 € HT

Soit un montant total Eaux pluviales de 140 284,10 € HT

- Réseaux d'eaux usées :

- *Travaux* :

- Dépose de canalisation,
- Fourniture et pose de tuyaux,
- Construction de regard de visite,

Montant des travaux eaux usées : 4 614,00 € HT

- *Essais et récolement* :

- Contrôle des compactages,
- Essais d'étanchéité,
- Passage caméra,
- Dossier récolement.

Montant des contrôles et essais : 1 204,00 € HT

Soit un montant total Eaux usées de 5 818,00 € HT

La signature de cette convention permettra la prise en charge par la CCVHA des travaux relevant de sa compétence et de rembourser la commune de Bécon-les-Granits, son mandataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage public entre la commune de Bécon-les-Granits et la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou,
Autorise Madame le Maire à signer la présente convention,
Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

9 – Travaux de voirie urbaine – Avenant au marché EIFFAGE

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 7 Septembre 2023, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux de voirie urbaine (Avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls, Square des Prunus, carrefour Avenue des Brunets, Rue du Stade, Route d'Asnières) à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 516 813,30 € HT.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des prestations complémentaires sont nécessaires et proposer de passer un avenant au marché comme suit :

- travaux en plus-value : création de prix nouveaux.

	Montant HT	Variation %
Marché initial	516 813,30 €	
Avenant N°1	+ 19 287,53 €	+ 3,73 %
Nouveau marché	536 100,83 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De valider l'avenant N°1 au marché de travaux de voirie urbaine (Avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls, Square des Prunus, carrefour Avenue des Brunets, Rue du Stade, Route d'Asnières) avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 19 287,53 € HT,
D'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

10- Travaux :

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Gendarmerie : travaux d'isolation des combles des logements – Entreprise CTAO de Terranjou – 5 710,45 € HT – 6 024,53 € TTC – 2 962,12 € (Prime CCE) = 3 062,41 €. c/21318
- Musée du Granit : réfection du plancher de la salle de l'étage – Menuiserie LEBRETON de Val d'Erdre Auxence – 5 197,20 € HT – 6 236,64 € TTC. c/21318.
- Vestiaires de football : réalisation de deux abris tubulaires basculants pour robots-tonte – A2MS de Bécon-les-Granits – 2 449,39 € HT – 2 939,27 € TTC x 2 – c/2313-109.
- Cimetière : Remplacement du portail d'entrée – A2MS de Bécon les Granits – 2 569,05 € HT – 3 082,86 € TTC. c/2116.

11- Achats :

➤ **Service technique – Achat d'un camion :**

Une étude du parc véhicules du service technique a été menée. Le camion-benne RENAULT Maxity a été acheté en 2010 et est devenu trop vétuste.

Après une consultation auprès de différents concessionnaires, et suite à l'avis favorable du bureau municipal du 18 mars 2024, il est proposé de retenir le devis du garage DELETRE de St Georges sur Loire qui se décompose comme suit :

- Acquisition du camion RENAULT Master benne simple cabine DCI 130 CV – 29 677 kms au prix de 34 400 € TTC
- Reprise du camion Maxity au prix de 2 400 € TTC
Soit un montant net à payer de 32 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De retenir l'offre du garage DELETRE de St Georges sur Loire selon les conditions mentionnées ci-dessus, pour l'achat d'un camion RENAULT Master benne simple pour un montant net de 32 000 € TTC

D'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2182 du budget primitif 2024.

➤ **Service technique – Achat d'une nouvelle tondeuse autotractée :**

Plusieurs sociétés spécialisées ont été consultées afin de connaître leur proposition de prix pour le remplacement de la tondeuse autotractée Ferrari achetée en 2018.

Après consultation des devis et analyse des critères techniques, il est proposé de retenir l'offre de prix de la société GRANGERAY des Ponts de Cé - Modèle Kubota – Montant : 33 332,50 € HT. La somme de 7 500 € a été proposée pour la reprise de l'ancienne tondeuse. Soit un coût net pour la commune de 25 832,50 € HT – 30 999,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De retenir l'offre de prix de la société GRANGERAY des Ponts de Cé - Modèle Kubota – Montant : 33 332,50 € HT. La somme de 7 500 € a été proposée pour la reprise de l'ancienne tondeuse. Soit un coût net pour la commune de 25 832,50 € HT – 30 999,00 € TTC.

D'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2182 du budget primitif 2024.

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Mairie	Souris ergonomique et repose poignets	ERGOSanté	313,00 €	375,60 €	c/21838
Ecole publique Léonard de Vinci	Bancs	Wesco	345,00 €	424,05 €	c/21841
Ecole publique Léonards de Vinci	Trottinettes-draisiennes	L'Athenor	870,83 €	1 045,00 €	c/21841
Service technique	Panneaux de signalisation	SELF Signal	926,92 €	1 123,10 €	c/2152
Service restauration scolaire	Eplucheuse 10 kgs	Honorance	2 494,05 €	2 998,86 €	c/2188

FONCTIONNEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service technique	Entretien des terrains de football	VERALIA	2 846,00 €	3 280,20 €	C/615221
Service restauration scolaire	Contrat de maintenance DEIV	SAPIAN	379,80 €	444,37 €	c/611
Service restauration scolaire	Contrat de maintenance matériel cuisine	BENARD	1 615,00 €	1 938,00 €	c/611

12 – Affaires générales et informations diverses

- CCAS - Rapport d'activités 2023 : Madame Fouchereau présente le rapport d'activités de l'année 2023. Le rapport d'activité est un document d'information et de communication qui rend compte de l'activité du CCAS sur une année.
- Ressources Humaines : le CDD de Mme Léonide HULIN arrive à terme le 30 juin 2024 et elle ne souhaite pas le renouveler pour raison personnelle. Une offre d'emploi a donc été diffusée pour le recrutement d'un agent d'accueil polyvalent. Les missions principales du poste sont : Accueil physique et téléphonique, affaires générales, instruction des dossiers de CNI et passeports, CCAS, Affaires sociales, gestion des plannings des salles et associations.

13 – Rapports des commissions

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - Le compte-rendu de la commission du 13 mars 2024 est présenté.
 - Anciens vestiaires de football : Réunis en commission mixte avec la Commission « Associations, sports, Equipements sportifs », les membres présents ont échangé sur le devenir des anciens vestiaires de football : démolition ou réaménagement. Des demandés de devis sont en cours afin d'estimer le coût du réaménagement complet du site : cout de la démolition comprenant le désamiantage du bâtiment, remblaiement du terrain avec du poussier, pose d'une clôture, portail et passage des véhicules pour l'accès des véhicules de secours ou livraisons.
 - Salle Belle Roche : la commission a engagé une réflexion sur un projet d'extension de la salle Belle Roche. Il est proposé de lancer une étude de faisabilité pour l'extension en salle multisports. Un sondage sera réalisé auprès des associations utilisatrices pour estimer les besoins en termes d'équipements et de créneaux.
 - Aménagement de la Place de l'Eglise : une réflexion sur la végétalisation de la place jugée trop minérale est en cours. Il est proposé de faire un appel à un aménageur ou le service Ingénierie territoriale du Département pour étudier un projet urbain de renaturation.
 - Groupe de travail sur l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de la Romme : le programme de travaux et d'actions est en cours. Suite à l'acquisition d'une parcelle boisée au lieu-dit les Garennaï, le secteur classé en ENS a été étendu jusqu'aux Coteaux afin de proposer de nouvelles actions de promotion de cet espace.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Le compte-rendu de la commission du 14 mars 2024 est présenté.
 - Journée citoyenne : elle est fixée au 25 Mai 2024 (journée nationale). Au programme : ramassage des déchets sur la commune, café à l'EPHAD et ensuite plantations d'espaces et entretien d'un poulailler, temps d'activités des élus du Conseil Municipal d'Enfants avec les aînés.
- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
 - Forum des associations : il est fixé le samedi 1^{er} juin 2024 avec le traditionnel barbecue offert aux associations par la municipalité.
 - Inauguration des nouveaux vestiaires de football et tribunes le 1^{er} juin 2024 avec la présence de Stéphane MOULIN, ancien entraîneur du SCO.
 - Label Ville Active et Sportive 2024 : le dossier a été déposé pour l'obtention de ce label en 2024.
 - Nouveaux vestiaires de football et tribunes : les pires-ballons ont été posés au niveau du terrain d'entraînement.
 - Terre de jeux 2024 : venue de Pierrick Capelle, joueur de football au club Angers SCO le 12 avril 2024 avec les élèves de l'école Léonard de Vinci.
 - Ecole Léonard de Vinci : l'établissement a engagé son auto-évaluation. Une visite d'évaluateurs externes a été organisée le 29 mars 2024 avec des temps d'échanges sur l'accueil périscolaire et la pause méridienne.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
 - Syndicat 3RD'Anjou : une caractérisation du service de collecte est effectuée de temps en temps. Cela consiste à vider un camion et analyser les déchets : 57 % des ordures ménagères résiduelles (OMR) ne devraient pas y être dont 38 % de biodéchets. En mai, une distribution de composteurs est prévue sur la

- commune. Deux bacs pour la collecte des biodéchets vont être installés sur la commune. Un bac de délestage pour les OMR a été installé sur le parking de la salle Belle Roche.
- Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) : le projet de renaturation du Ruisseau du Tremblay sera revu à la baisse au niveau de l'emprise de l'aménagement du ruisseau du Tremblay suite aux sondages effectués sur les parcelles concernées. Des analyses complémentaires vont être réalisées pour valider la localisation de travaux.
 - Le compte-rendu de la commission du 2 avril 2024 est présenté.
 - Musée du Granit : dans le cadre du projet de modernisation du musée mené avec les étudiants de l'ESTUA, un inventaire sera réalisé cet été pour ensuite choisir les options proposées et fixer les priorités.
 - Panneaux de jumelage d'entrées du bourg : suite aux différentes propositions de Chloé, le nouveau panneau a été validé.
 - « Bécon les Granits, le Mag » : la nouvelle version du bulletin municipal sera distribuée fin mai.

➤ *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*

- Travaux de voirie urbaine : les travaux sont terminés. Il reste les bétons drainants sur les trottoirs et accès aux maisons.

Fin de la séance à 23 h 30.